

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 9 Février 1826.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Conseil-d'Etat ayant accordé la discussion des biens et dettes du Sieur Michel Bratteler, marchand, domicilié à Auvernier; tous les créanciers du dit Sieur Bratteler sont péremptoirement cités à paraître par-devant M. le Baron de Pury, maire de la Côte, et les Sieurs Juges-Egaleurs nommés à ce décret, qui seront assemblés à Auvernier, dans la maison-commune, le 8 Mars prochain, à huit heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions contre le discutant, et être ensuite colloqués suivant coutume, sous peine de forclusion. Donne au greffe de la Côte, le 7 Février 1826.

Greffe de la Côte.

2. Frédéric Ammann, de Madiswyl, préfecture d'Arwangen, canton de Berne, fait savoir par le présent à son fils Jacob-André Ammann, du dit lieu, dont le domicile est inconnu, mais qui suivant ce que l'on apprend, doit être dans le canton de Neuchâtel, qu'il est requis de la part du Tribunal du cercle de Zoffingue, de faire parvenir à la Chancellerie dudit Zoffingue, entre ci et le 15 Février 1826, une obligation créée en faveur de lui fils Ammann, datée du 11 Décembre 1811, en vertu de laquelle il a à précéder un capital échu de L. 800, et cela à l'occasion du décret des biens de Jean Jäggi, de Niederwyl. Donné à la requête de Frédéric Ammann père, à Arwangen, le 12 Janvier 1826.

Secrétairerie de la Préfecture d'Arwangen.
(signé) KISSLING, secrétaire.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

3. On expose à l'enchère, Vendredi 10 Février courant, à l'issue du plaid de St. Blaise, les immeubles suivans provenant de la succession de défunte Henriette Nicole, femme de David Porret: 1° Une maison située dans le centre du village de Hauterive, avec ses appartenances et dépendances, qui sont, un jardin contenant environ 1 ouvrier, joûtant la maison du côté d'ubère, et un verger contenant aussi environ 1 ouvrier, joûtant du côté de vent. 2° Un verger contenant environ 6 poses, situé au Villaret, territoire de Hauterive, joûte de vent les râpes de la Communauté de St. Blaise, de joran M. M. Péters et Dl. Petitpierre, de bise et ubère un chemin public. 3° Un dit au Champ de Vardes, même territoire, contenant environ un tiers de pose, joûte de vent le chemin public, de joran et de bise M. le justicier Heinzely, et d'ubère le Sieur Fs. Clottu, juge suppléant. 4° Un dit de la contenance d'environ une demi-pose, situé au même territoire, lieu dit aux Ouches, joûte de vent le Sieur J.-J. Robert, de bise M. le capitaine Péters, de joran M. le justicier Heinzely, et d'ubère le chemin public. 5° Un pré-marais, contenant environ 6 poses, situé outre Thielle. 6° Une vigne de la contenance d'environ 2 1/2 ouvriers, située aux Champs aux-Péters, territoire de St. Blaise, joûte de vent une issue publique, d'ubère le Sieur Abr.-Louis Huguenin, de joran le Sieur ancien Siméon Davoine et J.-G. Kramer, et de bise un chemin. 7° Une autre vigne contenant environ un ouvrier, située au même territoire que la précédente, lieu dit à la Delaine, joûte de vent M. le justicier Heinzely, de bise M. l'anc. Bonhôte, de joran et d'ubère un chemin public. 8° Une vigne située au territoire de Hauterive, lieu dit à Champ-verdet, contenant environ 1 3/4 ouvriers, joûte de vent M. le justicier Heinzely, de bise le Sieur Abram Clottu, juge suppléant, de joran le chemin public, et d'ubère M. Jacottet, notaire. 9° Une dite au même lieu, contenant environ 1 1/2 ouvriers, joûte de vent l'hoirie de feu le Sieur justicier Dl. Dardel, d'Epagnier, de de joran un chemin public, de bise M^{les} Heinzely, et d'ubère une vigne appartenante à feu M. de Coffrane. 10° Une dite à Champvevre, contenant environ 1 ouvrier, joûte de vent, de joran et de bise l'hoirie de feu M. le ministre Meuron, et d'ubère la grande route tendant de St. Blaise à Neuchâtel. 11° Une dite au territoire de la Coudre, contenant environ 6 ouvriers, joûte de vent et ubère M. le justicier Dl. Bersez, de joran M. le justicier Heinzely et autres, et de bise M. le ministre Lardy. On peut prendre des informations de ces immeubles, au bureau de procuration de C.-F. Convert-Favarger.

4. Pour se conformer à la sentence de l'honorable Cour de Justice de Rochefort en date du 28 du courant, le Sieur justicier Aimé Roulet, des Ponts, agissant sous sa relation de curateur de

Louis et de feu François Tissot, du même lieu, informé le public, que le Samedi 11 Février courant, il exposera en vente définitive devant la dite honorable Cour de Justice et à voix des cris, les immeubles qui constituent la masse de ses pupilles prénommés, qui sont maintenant en prix à la somme de 24,504 liv. faibles, soit de Neuchâtel L. 9801, 12 s., et qui consistent: 1° En un beau bien-fonds situé au Voistnage-dessous, à dix minutes du village des Ponts, dans un emplacement très agréable, composé d'une maison neuve, renfermant deux beaux appartemens, cabinets, chambres hautes et à resserrer, greniers, caves, grange, écurie et lieu de remise, derrière laquelle existent un hangar, une cuve qui donne son eau à volonté dans la dite maison, et un beau jardin, d'un beau max de terre, au milieu duquel la dite maison est assise, dont une partie est en nature de pré labourable d'un excellent produit, qui suffit à l'entretien de huit vaches et d'un cheval en hiver; l'autre partie en nature de pâturage et bois sus-assis, où l'on peut faire estiver cinq vaches et un cheval, et qui est en outre bien abreuvé, et d'une autre partie en nature de marais en friche, où l'on exploite de bonne tourbe, et qui peut être autant d'avantage que de facilité être défriché. Ce bien-fonds, qui réunit autant d'avantages que d'agrément, a jusqu'à maintenant été amodié 28 à 30 louis. 2° En trois belles parcelles de bois retenus, très-bien peuplées et faciles à être exploitées. 3° Et enfin, en un beau petit pâturage emplanté de beaux bois, situé au-dessus de Petit-Martel. MM. les amateurs de ces immeubles sont conséquemment invités à se rendre le dit jour 11 Février, devant la dite Cour de Justice de Rochefort, où l'échôte s'en fera sous des conditions favorables, et pour en entrer en possession et jouissance au 23 Avril prochain.

5. M. Ch.-Louis Faton, à Colombier, expose en vente la propriété qui lui-meur de M. Charles-Henri DuPasquier, laquelle se compose d'un bâtiment de maître et de fermier, grange, écuries, remise et lavanderie, avec four indépendant de la maison d'habitation, cour, fontaine, jardins et vergers contigus, d'un bon rapport et dans une situation agréable. S'adresser à M. le greffier Fr. Clerc, à Colombier.

6. Conformément à l'arrangement qui a terminé le décret des biens de la veuve et famille de feu le Sieur Abram Banguerel dit Crédoz, de Fontainemelon, tenu à Valangin, et ensuite de l'autorisation de M. Delachaux, notaire et avocat, syndic établi pour la liquidation de cette masse; ladite veuve et famille Banguerel dit Crédoz exposeront en vente à la huitaine, suivant la pratique usitée rière Valangin, les immeubles ci-après, situés rière Fontainemelon; Cernier et Fontaines, savoir: 1° Une petite montagne, aux Loges, rière Fontainemelon, lieu dit à Sagne-huitane, consistant en prés et bois, avec une petite maison sus-assise, contenant environ 13 faux, jouxte d'ubère M. le Comte L. de Pourtalès, conseiller d'Etat et colonel fédéral d'artillerie, le Sieur Jaques Buchenel de joran, etc. 2° Une autre petite montagne, située rière Cernier, derrière la Berthière, lieu dit aux Sagnettes, consistant en pâturage et bois, avec une fontaine, laquelle contient l'alpage de cinq bœufs, jouxte M. le Président de Marval d'ubère, Jean Tripet de joran, etc. 3° Un champ rière Fontainemelon, lieu dit Sous-la-vy-du-motier, contenant 14 perches et 12 pieds, jouxte les créanciers de Jean Banguerel de joran, Ab. Veuve-Besson d'ubère, etc. 4° Un dit rière le même lieu, lieu dit au Carrillon, contenant 5 perches, 11 pieds et 14 minutes, jouxte le Sieur ancien Jean-Frédéric Veuve de vent, Abram Veuve, tanneur, d'ubère, etc. 5° Un dit rière Fontaines, lieu dit aux Quarts, contenant 4 perches, 15 pieds, une minute et 12 oboles, jouxte Pierre-Louis Veuve de joran, et le Sieur ancien Jacob-Henri Veuve d'ubère, etc. 6° Un dit rière Cernier, lieu dit aux Pièces, traversé par la route, contenant 4 perches, 4 pieds, 11 minutes et 9 oboles, jouxte les enfans du Sieur ancien justicier Soguel de vent, la veuve Humbert de bise, etc. 7° Un dit rière Fontainemelon, lieu dit à Champ-chatey, conten. 8 perches, 4 pieds, 1 minute et 4 oboles, jouxte Louis Nicoud de joran, Louis Favre d'ubère, etc. 8° Un dit rière ledit Fontainemelon, lieu dit à la Perrière, contenant 8 perches, 14 pieds, 8 minutes, jouxte le Sieur Ab.-L. Favre de joran, Jonas-Samuel Delay et autres d'ubère, etc. — Les enchères de ces immeubles auront

lieu dans le cabaret du Sieur ancien d'Eglise David Banguerel dit Jacot, à Fontainemelon, dépositaire de la minute, sous de favorables conditions.

ON OFFRE A VENDRE.

7. Divers légres en bon état, de la contenance de 3 à 8 bosses, ainsi qu'un bon pressoir avec son entrain. S'adresser à M. Louis Jeanjaquet neveu.
8. MM. Pettavel frères viennent de recevoir de l'huile d'olives sutfine vierge, de la dernière récolte; le prix en est très-modique.
9. Chez M. Meuron, maître-bourgeois, rue des Moulins, des pois garantis pour très-bien cuire, à 19 batz l'émine; de belles polsettes.
10. Chez le sautier Favarger, à l'hôtel-de-ville, des mesures en bois, depuis un demi pot à 8 pots, qu'il vendra à un prix avantageux aux particuliers qui seront dans le cas d'en faire usage.
11. Une belle ânesse noire, qui vient de faire son ânon. S'adr. à Jacob Tambach, à la métairie de l'Ordel, au-dessus d'Enges.
12. Un balancier en fer, avec plateaux en bois et environ 200 lb. poids en pierre: le tout très-bien ajusté; plus, un joli pot à distiller, en bon état, que l'on cédera au prix de vieux cuivre. S'adr. au bureau d'avis.
13. Les languès provenant d'une des Juridictions voisines de la ville. S'adr. au bureau d'avis.
14. Un billard construit avec toute la solidité et la justesse désirables, assorti de lampes, de queues, masses, chevaux, les règles du jeu et autres accessoires; on vendra aussi des tables, tabourets et chaises, les uns et les autres en noyer, ainsi que quelques meubles de cave. L'acheteur pourra en disposer au 23 Avril prochain, et même quelques jours plutôt, s'il le désire. S'adr. à l'épouse de M. le capitaine Aimé Perret, maison de feu J.-J.-H. Richard, sur la Place, à la Chau-de-Fonds.
15. Une chaise p. un cheval, en très-bon état et suspendue sur quatre bons ressorts. S'adresser à MM. Perrin frères, maison de M. le docteur Pury, au faubourg.
16. On trouvera dès-à-présent, tous les jours, chez Matth. Schlencker, maître faiseur de corps, des corsets de toute grandeur et de plusieurs façons, proprement et solidement travaillés, à des prix très-raisonnables; de même que des cols p. cravates, dits p. Officiers, couverts en levantine. Les personnes qui l'honorèrent de leur confiance auront lieu d'être satisfaites à tous égards. Sa demeure est toujours dans la maison de M. Caumont, rue des Moulins.
17. Les personnes qui ont demandé des glaces en détail à S. Cousin, confiseur, à la Grand'rue, peuvent maintenant s'abonner p. en avoir tous les jours à l'heure qu'on désirera. Il pourra aussi en fournir par pot, mais sous commande.
18. Chez Oehlhafen, confiseur, à la Croix-du-marché, chocolat caraque en pâte, idem sucré, superfin sans sucre, dit de santé, sucré avec cannelle et vanille, sucré ordinaire; liqueurs fines, anisette de Bordeaux qualité supérieure, eau de noyaux de Thalsbourg, eau divine, crème d'absinthe, crème de menthe, rosoli, marasquin de Zara, ratafia de noix, dit de genièvre, dit de coings, fine orange; sirop de punch 1^{re} qualité, par bouteille, demi et quart de bout.

IMMEUBLES.

19. L'hoirie de feu David Cornu, de Corcelles, offre à vendre deux vignes, l'une située à Beauregard, territoire d'Auvernier, contenant environ deux ouvriers, joûte de vent un sentier public, et de bise Henri Cornu-Dotthaux; et l'autre située sur le Creux, territoire de Corcelles, contenant environ deux ouvriers et demi, joûte de vent une vigne de Seigneurie, et de bise David Cornu: l'une et l'autre de ces deux vignes sont d'excellent plant. La vente définitive s'en fera le Lundi 27 Février, après midi, à l'auberge de la Fleur-de-lis, à Corcelles, où les amateurs sont priés de se rendre; et, pour plus amples informations, on pourra s'adresser à M. le justicier Cornu, ou à Louis Humbert, au dit lieu.
20. Un domaine situé rière St. Aubin, de la contenance de 46 poses de terre labourable en un mas, avec une maison bâtie à neuf, composée de deux appartemens, écurie, grange, etc. Il y a en outre, deux fontaines, et un verger garni de beaucoup d'arbres fruitiers. S'adr. à David Robert, à St. Aubin.

21. Une grande maison et grange, dans le faubourg du Landeron, avec jardin, verger et vigne attenans, dont le tout comprend plus de douze ouvriers de place; la vigne, qui seule contient environ 7 hommes, est d'un très-grand produit et le vin d'excellente qualité. Cette maison, située dans le plus beau et le plus agréable local du Landeron, tant pour la salubrité de l'air, que p. les aisances et commodités de la vie, est solidement bâtie et réunit tous les avantages p. être le noyau d'un grand domaine, étant seule, isolée et assise au milieu d'une vaste possession: elle est près d'un ruisseau, qui coule au pied du mur du jardin. Les amateurs pourront, d'ici au 25 du courant, s'adresser à M. le maître bourgeois Perroset, au Landeron, ou au notaire et grand-sautier Bonjour, du dit lieu, qui se feront l'un et l'autre un plaisir de leur procurer la vue du tout, et de leur faire connaître le prix auquel cette belle propriété sera cédée.

22. Dès-à-présent, la maison n° 236 à la Grand-rue, occupée par M. me veuve Philippin-Gigaud. Cette maison consiste en un rez-de-chaussée, où est la pâtisserie, four et accessoires; plus, trois étages, avec chambres à resserrer: le tout en bon état. S'adr. à M. F.-L. Borel, du Petit-Conseil, qui fera connaître les conditions avantageuses p. le payement.

ON DEMANDE A ACHETER.

23. De rencontre, 12 à 18 assiettes à soupe en étain. S'adr. au bureau d'avis.
 24. De rencontre, un Dictionnaire grec-fraçais. S'adr. à M. D.-F. Borel-Andrié.
 25. Une petite malle de voyage. S'adr. au bureau d'avis.

ON OFFRE A LOUER.

26. Pour la St. Jean, le 1^{er} étage de la maison de M. Schouffelberguer-Vaucher, rue des Chavannes, composé de trois chambres, cuisine, caveau, chambre de réduit et galetas. S'adr. au propriétaire.
 27. Pour la St. Jean prochaine, le 1^{er} et le 2^e étage de la maison de M. me la veuve de feu M. le justicier Perrenoud, rue du Château, avec toutes les dépendances nécessaires, comme cave, caveau, fruitier, chambre à serrer, galetas, etc. S'adr. p. les conditions à M. le docteur Touchon.
 28. Pour la St. Jean 1827, la boutique, le magasin et le comptoir qu'occupent MM. Heinzely frères, près du Pont-neuf. Plus, p. la St. Jean de cette année, deux chambres meublées ou sans meubles. S'adr. à Ch. Favarger-Prince.
 29. Présentement, au carré de la rue des Poteaux, une grande cave sèche, pouvant servir de magasin. Plus, p. la St. Jean, une boutique à laquelle on joindrait un logement dans la maison, si cela pouvait convenir. S'adr. à Reutter, aubergiste, au Cerf.
 30. De suite ou pour la St. Jean, une chambre à fourneau, avec portion de cuisine, galetas et portion de cave. S'adr. à H. Marteler, maître tailleur, près du Temple-neuf.
 31. Pour la St. Jean, le 3^e étage de la maison de M. Meuron, charpentier, au faubourg, composé de trois chambres, dont deux à fourneaux et une à cheminée, cuisine, caveau, chambre à resserrer, et une dite p. domestique.
 32. Pour la St. Jean, une boutique au bas de la maison de M. Monvert, place des Halles. S'adr. à M. me Motta-Vincent.
 33. Schmid-Gorgerat, aux Bains, ayant renouvelé son amodiation, offre à louer deux chambres meublées, avec la pension, si on le désire. — Le même offre à vendre, quelques pots de beau miel coulé, qu'il détaillera.
 34. Pour la St. Jean, le logement qu'occupe vis-à-vis du Temple-neuf M. me la veuve Guyenet. Cet appartement se compose, à un 1^{er} étage, de quatre petites chambres, cuisine, chambre à resserrer, galetas fermé et caveau. S'adresser à elle-même.
 35. Pour la St. Jean prochaine, une boulangerie au centre du village de Corcelles, construite à neuf et très-commode, avec un appartement et une très-belle cave voûtée. S'adr. p. les conditions, à Adam Pfeiffer, tonnelier, au Neubourg.
 36. Au bas de Boudry, dans la plus belle exposition de la plaine dudit lieu, avoisinant la grand-route de Neuchâtel à Yverdon, une jolie et vaste boutique au plain-pied, avec buffet vitré et autres, tablars, grande banque assortie de balanciers avec poids de fer et de marc, propre à un détail quelconque, soit p. aunage ou épicerie, ou les deux réunis, soit p. magasin de modes. S'adr. pour le prix et les conditions, à M. me la lieutenant Gorgerat, au dit lieu.
 37. Le 3^e étage de la maison Chambrier, rue de la Poste, occupé actuellement par M. de Merveilleux-Guy, qui le quitte à la St. Jean. Il y a sept chambres de maître et un cabinet, deux chambres de domestiques, cuisine, dépense, fruitier, deux chambres à resserrer, deux galetas, un petit caveau, et un bouteiller dont les cases sont en briques. S'adr. pour les conditions à M. de Chambrier, ancien conseiller d'Etat.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

38. Un jeune homme de ce Pays, qui a fait un service de cinq ans chez le même maître, duquel, outre d'autres recommandations, il produira les certificats les plus satisfaisans, désirerait trouver une place, de préférence à l'étranger. Il connaît parfaitement le service de la maison, sait panser et conduire les chevaux et travailler au jardin. S'adr. à M. l'ancien Duvanel, à Brot-dessous.
 39. Un jeune garçon âgé de 19 ans, qui a appris la profession de menuisier, mais qu'une faiblesse dans le bras empêche de continuer à exercer cet état, désirerait se placer comme petit domestique. Il se contenterait d'être nourri jusques à ce qu'on pût juger s'il mérite quelque chose de plus, et il s'efforcera de se rendre digne de la bonté du maître qui le prendrait à son service. La personne qui fait insérer cet avis, peut rendre un bon témoignage de l'honnêteté de ce jeune homme. S'adr. au bureau d'avis.
 40. Dans une auberge, on demande de suite un domestique fidèle, laborieux et robuste, qui connaisse bien le pansement des chevaux et les travaux du labourage, et qui sache voiturier. On désirerait qu'il ne fût pas trop jeune, et, surtout, l'on exige qu'il puisse prouver la régularité de ses mœurs et sa bonne conduite. S'adr. à M. Perret, aubergiste à la Fleur-de-lis, à la Chaux-de-Fonds.
 41. Franq.-Ant. Decker, maître maréchal nouvellement établi dans la cour des batimens de M. le colonel de Marval, ruelle Fleury en cette ville, a l'honneur d'offrir ses services p. tout ce qui a rapport à sa profession, soit p. ouvrages de voitures, soit p. ferrer des chevaux, etc. Il ne négligera rien pour mériter à tous égards la confiance qu'il sollicite.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

42. Le 1^{er} courant, jour de la foire de cette ville, on a perdu, entre les 5 et 6 heures du soir, dans l'allée du plain-pied de l'hôtel du Faucon, un petit ballot couvert en toile d'emballage, marqué IIS N° 1, pesant 17 lb., contenant 9 peaux de veaux cabrons, et 12 peaux de moutons dits, de la valeur de L. 74 de Suisse, lequel ballot fut déposé un très-petit moment, pendant que le propriétaire monta dans sa chambre, et lorsqu'il en descendit il ne le retrouva plus. On prie la personne à qui cette marchandise pourrait être offerte, spécialement MM. les horlogers et marchands de fournitures d'horlogerie qui en font usage, ainsi que celles qui pourraient donner quelques renseignemens positifs propres à la faire recouvrer, d'en donner avis au bureau de cette feuille, ou à M. Auguste Borel, rue de la Balance, qui promet une récompense.
 43. La personne qui, Mercredi 1^{er} Février, a pris, sûrement par mégarde, sur un petit char arrêté devant l'auberge de la Fleur-de-lis à Corcelles, la moitié d'un cuir tanné, est invitée à le rapporter à la dite auberge, pour éviter des démarches qui lui deviendraient désagréables.
 44. Il s'est égaré, Vendredi 3 courant, un petit chien d'arrêt, âgé d'environ 6 mois, manteau brun, le bout des pieds blanc, avec une tache de même couleur à la poitrine, longue queue. On promet une récompense à celui qui en donnera des indices ou qui le conduira au bureau d'avis.
 45. On a oublié chez MM. Heer, en foire à Neuchâtel, 3 paquets (de 6 chacun) petits miroirs en étuis. Les réclamer chez MM. Petitpierre et C. e, contre les frais d'insertion.
 46. On a trouvé, Lundi 30 Janvier dernier, entre Boinod et les Loges, une tabatière en argent, renfermant encore un peu de tabac. S'adresser à Berthoud-Bardet, vis-à-vis du bureau des Postes.
 47. La nuit du 2 au 3 courant, le guet a trouvé sous les Arcades un parapluie, qu'on peut réclamer, en le désignant, auprès du Sieur Borel, sergent de la garde.

AVIS DIVERS.

48. On informe le public, que le tirage de la 3^e classe 60^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 3 Mars prochain. S'adresser p. échanger les billets, au bureau de M. A.-S. Wavre, collecteur-général, rue St. Maurice.
 49. Une personne du canton de Soleure, y possédant beaucoup de biens-fonds, et de laquelle on peut donner les meilleures informations, désirerait trouver à emprunter L. 4500, au taux de 4 p. cent l'an; elle donnerait des hypothèques suffisantes p. sûreté. S'adr. au bureau d'avis.
 50. Quelqu'un qui a la Gazette de France, désirerait un associé, qui la recevrait d'abord et la renverrait le lendemain. S'adr. à Vict. Gaberel, près la Place-d'armes.
 51. La veuve du Sieur Jaques-Henri Favarger, en son vivant aubergiste au Vaisseau, prie toutes les personnes auxquelles feu son mari doit, comme celles qui peuvent lui devoir, d'en donner incessamment connaissance à M. Schouffelberguer-Vaucher, entre ci et le 1^{er} Mars proch.

52. M. Alphonse Bouvier, à la rue des Moulins, continue à recevoir les toiles et fils p. la blancherie. Il fait des envois tous les Jedis.
 53. La noble Grand-rue et des Hôpitaux de cette ville, offre à prêter pour le 1^{er} Avril prochain, L. 2000. S'adr. à M. F. L. Borel, membre du Petit-Conseil, receveur de la dite rue.
 54. La Chambre d'Education du Locle, appelée à repourvoir aux postes d'instituteurs des deux écoles de cette Commune, a fixé le concours des aspirans aux 3 et 4 Avril prochain, dès les neuf heures du matin. On exige de l'instituteur de l'école supérieure, qu'il donne à ses écoliers 35 heures de leçons par semaine, et qu'il leur enseigne la lecture, la religion, l'écriture, l'orthographe, la grammaire analytique, l'arithmétique raisonnée, l'histoire, la géographie et les élémens des mathématiques, moyennant un salaire annuel de L. 1000 de Neuchâtel, payables par trimestre, et l'avantage de donner à son profit des leçons particulières pendant ses heures mobiles. — L'office de l'instituteur de l'école inférieure consiste à donner 27 heures de leçons par semaine sur les objets ci-dessus, à l'exception des mathématiques, et à faire les fonctions de l'église. Son traitement annuel est de L. 500 de Neuchâtel, payables aussi par trimestre. Il aura, outre les avantages offerts à son collègue, celui que présentent les inscriptions civiles et les oraisons funèbres. Les personnes qui pourraient avoir des vues sur l'une ou l'autre de ces places, devront s'annoncer, avant le 1^{er} Mars prochain, à M. Nicolet, maire du Locle et président de la Chambre d'éducation, en lui adressant leurs certificats et témoignages de moralité. On ne promet aucune indemnité pour frais de voyage et de concours.

Changemens de Domicile.

55. La veuve de feu Viriol, maître couvreur en ville, tout en se recommandant au public et à ses anciennes pratiques p. tout ce qui a rapport à cet état, avec assurance qu'on sera satisfait à tous égards, a l'honneur de prévenir qu'elle demeure actuellement dans la maison de M. Petitpierre-Kratzer, rue de la Balance.

Voitures pour pays étrangers.

56. Fin Mars prochain, il partira une bonne voiture p. Munich, Vienne, Lemberg et Varsovie; et fin Mai, une dite pour la même destination. S'adr. p. des places, à Conrad Schlegel, voiturier, quartier blanc n° 98, à Berne.
 57. Dès le courant de Février, il partira, chaque mois de la belle saison, de bonnes voitures p. les endroits ci-après, savoir: la 1^{re} p. Göttingen, Hanovre, Hambourg, Lubek et Travemunde; la 2^e p. Gotha, Weimar, Leipzig, Dresde, Berlin et Breslau en Silésie; la 3^e p. Francfort-sur-le-Mein et la Hollande; la 4^e p. Munich, Vienne, Lemberg et Brodi; la 5^e p. Milan et l'Italie, et la 6^e pour Calais et Londres: dans chacune il y aura des places à donner. S'adr. à G. Delavau, maître de poste et voiturier à Lausanne, qui, par l'habitude qu'il a de faire faire ces voyages par des garçons de confiance, ose se flatter d'obtenir la préférence; rien ne sera d'ailleurs négligé par ses gens p. la lui faire mériter. Il continue à faire partir deux fois par mois, des voitures pour Paris.

SOUSCRIPTION.

58. Par suite de la précipitation avec laquelle avait été rédigé le Prospectus ci-après, il s'y est glissé des erreurs que l'on s'empresse de rectifier en le donnant ici tel qu'il doit être.
 Notice sur la vie du Baron David de Purry, par Fréd. Brandt; suivie d'une partie de sa correspondance privée, de son testament, et de notes pour servir à l'intelligence de l'ouvrage, ornée du portrait de M. Purry et d'un fac-similé, un vol. grand 8° de 2 à 300 pages, L. 5, 10 s. de France; le même sur papier velin, 7, 10 s. idem. Cet ouvrage, du plus grand intérêt, surtout p. les Neuchâtelois, tend à faire connaître les vertus rares de ce grand citoyen, et surtout sa bienfaisance, qui a été poussée si loin, que la majeure partie de ce qu'il y a de beau et d'utile à Neuchâtel, est le résultat de ses bienfaits. La liste des souscripteurs se trouvera dans l'ouvrage, à moins qu'ils ne l'interdisent formellement. On souscrit chez M. Fréd. Brandt, et chez C.-H. Wolfrath, à Neuchâtel.

TAXE DES VIANDES, dès le 6 Février 1826. (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
 Le bœuf à 8 cr. | Le veau à 6 1/2 cr.
 La vache à 7 cr. | Le mouton à 8 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, au marché du 1 Février.
 Froment l'émine bz. 19 à 19 1/4.
 Moitié-blé — — — — —
 Mêle — — — — — 11 à 12.
 Avoine — — — — — 7 1/4 à 7 1/2.
 Orge — — — — — 9 à 9 1/2.
 Epeautre le quintal L. 8, 10.